

## Tarif de reproduction de documents d'archives

*Délibération du 16 décembre 2011*

### Règles générales :

La reproduction s'effectue pour des documents dont l'état matériel est satisfaisant et sous réserve que l'administration dispose des moyens techniques adaptés.

En outre, elle n'est envisageable que pour des documents libres de droits ou lorsque les droits patrimoniaux appartiennent au Conseil général des Bouches-du-Rhône ou, le cas échéant, s'ils ont été acquis auprès du détenteur, par le demandeur, à ses frais.

### **1. DOCUMENTS NON DIFFUSÉS SUR LE SITE INTERNET DES AD 13**

#### Documents non encore numérisés

- Photocopies (noir et blanc) :
  - ✓ A4 : 0,20 € la page
  - ✓ A3 NB : 0,40 € la page
  - ✓ Grand format, par tranche de longueur 50 cm : 3 € l'unité
- Reproduction numérique sur matériel spécifique (coût à la vue, format JPEG, document original < format A2) :
  - ✓ reproduction seule : 0,50 € la vue
  - ✓ reproduction avec tirage papier :
    - Noir et blanc A4 : 1 € la page
    - Noir et blanc A3 : 1,50 € la page
    - Couleur A4 : 2 € la page
    - Couleur A3 : 3 € la page
- Reproduction numérique de qualité professionnelle (pour documents ne pouvant être reproduits sur matériel spécifique, documents précieux, formats supérieurs à A2, après entente préalable avec le demandeur sur la nature de la prestation fournie) :
  - ✓ 5 € la vue
- Frais de mise à disposition :
  - ✓ gravage de fichier(s) numérique(s) sur support non réinscriptible : 2,75 € (CD ou DVD, support inclus)
  - ✓ envoi postal : 5 € minimum (coût de la reproduction ou du support inclus)
  - ✓ envoi par mail (si le poids des fichiers le permet) : gratuit

### Documents déjà numérisés :

La fourniture est faite exclusivement sous forme numérique. Ne sont facturés que les coûts de mise à disposition.

- Frais de mise à disposition :
  - ✓ gravage de fichier(s) numérique(s) sur support non réinscriptible : 2,75 € (CD ou DVD, support inclus)
  - ✓ envoi postal : 5 € minimum (coût de la reproduction ou du support inclus)
  - ✓ envoi par mail (si le poids des fichiers le permet) : gratuit

## **2. DOCUMENTS DIFFUSÉS SUR LE SITE INTERNET DES AD 13 :**

| Nombre de vues              | Documents écrits | Films ou documents audiovisuels |
|-----------------------------|------------------|---------------------------------|
| De 1 à 10 vues              | 5 € la vue       | 20 €<br>le CD ou le DVD         |
| De 11 à 100 vues            | 2 € la vue       |                                 |
| De 101 à 1000 vues          | 1 € la vue       |                                 |
| De 1 001 à 10 000 vues      | 0,5 € la vue     |                                 |
| De 10 001 à 50 000 vues     | 0,3 € la vue     |                                 |
| De 50 001 à 100 000 vues    | 0,2 € la vue     |                                 |
| De 100 001 à 500 000 vues   | 0,1 € la vue     |                                 |
| De 500 001 à 1 000 000 vues | 0,05 € la vue    |                                 |
| Au-delà de 1 000 000 vues   | 0,03 € la vue    |                                 |

Déposants et donateurs sont exonérés pour leurs fonds

## **3. CERTIFICATION CONFORME (CODE DU PATRIMOINE, ART. R 213-1 A 9 ET D 213-10) :**

- 3 € par unité d'opération